

PDZA

Plan de Développement de la
Zone Agricole

Plan d'action de la zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville



Marc Fernand Clément, agronome

21/05/2014

Enjeux, objectifs et plan d'action

ENJEU 1

OCCUPATION OPTIMALE DE LA ZONE AGRICOLE PAR LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

La CMM définit l'occupation optimale du territoire de la façon suivante dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

"Considérant l'importance de la mise en valeur de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire métropolitain, la Communauté entend favoriser la réalisation, par les MRC et par les agglomérations, d'outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole.

Une telle planification contribuerait, entre autres, à la mise en valeur du potentiel agricole et au maintien d'une stabilité aux entreprises agricoles :

- *le plan territorial par l'accès à des sols de qualité et à des coûts compétitifs;*
- *la possibilité d'investir dans l'amélioration de leurs terres suivant un horizon économiquement acceptable.*

La Communauté établit comme objectif une croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture d'ici 2031, à l'échelle métropolitaine. Cette croissance des terres en culture pourrait notamment être atteinte par une remise en culture des terres en friche." ¹

Toutes les informations compilées durant la préparation du portrait montrent qu'il y a peu de sols cultivables dans la MRC qui sont à l'abandon et que si certaines superficies échappent aux statistiques officielles, elles sont néanmoins en cultures. Les terres en friches herbacées et arbustives font exception, elles sont sur des sols de grande qualité (ARDA classes 2 et 3) et elles étaient en culture en 1975 selon les photos aériennes de l'époque.

Les participants au sondage maison et aux groupes de discussion nous ont affirmé que ces terres ne sont pas en cultures parce que les propriétaires refusent de les mettre en cultures ou de les faire cultiver. Les demandes d'exclusions de ces lots refusées par la CPTAQ seraient une preuve des visées spéculatives qu'entreprendraient leurs propriétaires.

La zone agricole n'est pas utilisée uniquement à des fins agricoles. Elle comprend aussi des utilisations non agricoles (UNA) telles des infrastructures, des espaces récréatifs et naturels, des sablières et carrières, des résidences ainsi que des espaces commerciaux et industriels. Les UNA qui existaient avant la LPTAA en 1978 bénéficient de droits acquis tandis que depuis l'adoption de la LPTAA, les UNA doivent être autorisées par la CPTAQ. De 2004 à 2013, la CPTAQ a autorisé 138 ha de nouvelles UNA et 8 ha d'agrandissement d'UNA existantes, principalement pour l'usage résidentiel.

Les terres non cultivées deviennent progressivement des friches et l'utilisation non agricole des sols cultivables se solde par la rareté des terres à cultiver, la hausse du prix des terres agricoles, une relève agricole plus difficile, la diminution du nombre de fermes, le vieillissement des membres de l'entreprise, tout en ajoutant plus de conflits de voisinage entre des citoyens et des agriculteurs et certains usages peu compatibles avec la vocation de la zone agricole.

Le potentiel de l'agriculture sur le territoire de la MRC pourrait être davantage soutenu, développé et exploré par l'ensemble des acteurs de la MRC de Thérèse-De Blainville. L'objectif de la CMM est d'accroître les superficies en cultures de 6 % sur l'ensemble du territoire métropolitain devient atteignable sur cette portion du territoire. En effet, il existe 543 ha cultivés et non enregistrés sur le territoire de la MRC dont 473 ha en zone agricole et 70 ha hors zone agricole. C'est 9,5 % de plus de sols cultivés en zone agricole. En

¹ Communauté métropolitaine de Montréal, Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture, site Web CMM, Orientations PMAD.

<http://pmad.ca/orientations/amenagement/objectifs/favoriser-une-occupation-optimale-en-augmentant-la-superficie-des-terres-en-culture/>

ajoutant les 387 ha de friches aux 473 ha déjà cultivés, la zone agricole pourrait compter 860 ha additionnels en cultures, soit 17,3 % de plus que ne le montre les statistiques de 2010 du MAPAQ.

Les activités agricoles pourraient être enrichies et diversifiées. Les sols et le climat sont favorables à un grand nombre de cultures. À Boisbriand par exemple, la vigne pourrait être une de ces nouvelles cultures. Plusieurs autres cultures pourraient s'ajouter à la gamme des cultures fruitières et maraîchères notamment sur les terres en friches. Un répertoire des sols disponibles, des besoins des entreprises de transformation et de distributions pourraient aider à recruter des entrepreneurs.

ENJEU 1

OBJECTIFS

- Accroître l'acquisition des terres par des exploitants agricoles.
- Accroître le nombre de producteurs agricoles.
- Accroître les revenus agricoles.
- Accroître les superficies en culture (objectif CMM 6 % d'ici 2031).
- Accroître les superficies exploitées par des entreprises agricoles.
- Actualiser les informations touchant toutes les activités agricoles de la MRC.
- Assurer la pérennité des terres et des exploitations agricoles.
- Développer et actualiser les connaissances et les opportunités d'affaires.
- Développer les activités agroforestières et forestières.
- Diversifier les cultures.
- Favoriser la relève agricole.
- Innover relativement à l'offre des biens et services agroalimentaires.
- Pérenniser la vocation agricole des terres cultivées non enregistrées au MAPAQ.
- Rééquilibrer le prix des terres en fonction des revenus agricoles potentiels.

ENJEU 2

COHABITATION DES USAGES ET ACTIVITES EN ZONE AGRICOLE

Richardson et Gauvin Racine en ont défini la cohabitation harmonieuse de la façon suivante :

"Vivre ensemble. Le fait de partager un territoire vécu avec d'autres acteurs, qui peuvent avoir des perspectives et/ou des intérêts différents (...)"².

La proximité des zones résidentielles et commerciales avec la zone agricole confère plusieurs avantages aux exploitants agricoles notamment, en commercialisation des produits agricoles, mais elle apporte aussi son lot de problématiques et de contraintes.

Bien que la zone agricole elle-même semble assez homogène, il existe à l'intérieur de celle-ci des voisinages plus ou moins heureux : une ferme à vocation agrotouristique adossée à un ferrailleur, une enclave urbanisée insérée dans une zone cultivée et des résidences cossues bâties à même des fermes exploitées. En périphérie de la zone agricole, il y a des quartiers entiers qui bordent les champs en cultures.

La zone agricole de la MRC comporte des pistes cyclables qui passent tout près des terres exploitées tout comme plusieurs routes où la circulation est très importante, surtout aux heures de pointe. Notons enfin qu'on retrouve en zone agricole plusieurs lignes de transport d'électricité, et bientôt deux oléoducs.

Les producteurs nous ont signalé que leurs terres sont parfois empiétées par des citoyens qui ne respectent pas leurs propriétés, qu'ils endommagent leurs cultures et y laissent des déchets. Les citoyens de leur côté se questionnent sur les pratiques agricoles à proximité de leur résidence. Le bruit, les odeurs, l'épandage de pesticides sont les griefs les plus fréquemment mentionnés.

Les agriculteurs sont fiers de leurs entreprises et sont déterminés à poursuivre l'activité agricole. Ils souhaitent aussi partager leur passion avec les citoyens.

ENJEU 2 OBJECTIFS

- Faire connaître l'agriculture et les exploitants agricoles de la MRC auprès de la population
- Réduire les conflits entre les citoyens et les agriculteurs
- Planifier l'aménagement du territoire de façon à réduire les problèmes de cohabitation
- Reconfigurer les rapports urbains et agricoles
-

² Richardson, Mary, et coll. Ph. D., Un outil pour bâtir une cohabitation harmonieuse entre producteurs agricoles et voisinage, Institut national de santé publique du Québec et Institut de recherche et de développement en agroenvironnement.

http://iasp.inspq.qc.ca/Data/Sites/1/SharedFiles/presentations/2010/MRichardson_JGauvinRacine_MBelzile_SLemay.pdf

ENJEU 3

DIVERSIFICATION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

La diversification est l'élargissement de la gamme des activités et des marchés auxquels une entreprise se consacre (Larousse). Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois en plus de l'associer à la production, suggérait cette notion à la commercialisation des produits agricoles :

"En plus de s'appliquer à la production, le virage vers la diversification s'adresse au secteur de la transformation qui, pour répondre aux attentes changeantes exprimées par les consommateurs, doit mettre en marché une gamme plus étendue de produits. La diversification concerne aussi la distribution : plusieurs participants aux audiences souhaitent de nouveaux modes d'accès aux produits alimentaires comme des circuits courts de distribution." ³

Les exploitants agricoles de la MRC de Thérèse-De Blainville sont favorisés par la présence de nombreuses entreprises de transformation de produits alimentaires, de nombreux grossistes et détaillants de produits alimentaires et de nombreux restaurants. Ce ne sont pas tous les exploitants agricoles qui connaissent les exigences de ces marchés. Un dialogue entre les agriculteurs et les grossistes, transformateurs et restaurateurs est à initier pour faciliter la connaissance des uns et des autres.

Une inquiétude plane pour les producteurs maraîchers : le déplacement probable du Marché central de Montréal (L'Acadie et Métropolitain). Il y a aussi plusieurs exploitations agricoles qui utilisent les circuits courts pour commercialiser leurs produits et certaines entreprises offrent des activités agrotouristiques. L'implantation de marchés publics bat de l'aile et plusieurs tentatives n'ont connu qu'une existence éphémère.

Même si plus de 63 % du revenu des exploitations agricoles provient du secteur horticole, il n'y a pas de route gourmande ni de signalisation ou promotion particulière pour les autres activités agrotouristiques présentes sur le territoire.

Les grandes cultures qui occupent 85 % des surfaces cultivables se spécialisent dans les productions de maïs, de soya, de céréales et de fourrages. La commercialisation du maïs, du soya et des céréales est desservie par les centres régionaux, les coopératives et les acheteurs spécialisés. L'assurance stabilisation du revenu agricole tamponne les effets des fluctuations du marché. La commercialisation pour le secteur des grandes cultures et des productions sous gestion de l'offre n'est donc pas un enjeu, mais il en est tout autrement pour les cultures maraîchères et fruitières et les productions animales non contingentées et les productions en mode biologique.

³ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 31 janvier 2008, ISBN 978 2 550 51787 0
http://www.caaag.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_basse.pdf

ENJEU 3
OBJECTIFS

- Accroître la mise en marché des produits agricoles en circuits courts :
 - Kiosques à la ferme
 - Marchés publics
- Accroître la transformation des produits agricoles à la ferme.
- Accroître le nombre de projets en agrotourisme.
- Accroître les ventes de produits agricoles aux transformateurs, grossistes et distributeurs
- Développer la mise en marché des produits agricoles dans le secteur des HRI (Hôtels, restaurants et institutions).

ENJEU 4

DEVELOPPEMENT DU DYNAMISME DES ENTREPRISES AGRICOLES

La notion de dynamisme des entreprises agricoles fait référence à la vigueur ou à la vitalité de celles-ci. Le groupe d'agriculteurs de la MRC de Thérèse-De Blainville doit être évalué par rapport à la région (Laurentides) et à la province. Jean Philippe Perrier de l'Université Laval en 2014, dans une conférence portant sur la gestion, faisait ce bref portrait des exploitants agricoles du Québec :

" La population agricole est vieillissante

40 % des agriculteurs vont quitter l'agriculture dans les 10 ans à venir (4 %/an)"⁴

Force est de constater que cette situation s'applique aussi aux exploitants de la MRC. La transition d'une entreprise agricole à une autre génération est une étape charnière pour le maintien du dynamisme agricole du territoire. La relève agricole n'affiche pas le même bilan de santé sur tout le territoire de la MRC. La pression de la spéculation sur les propriétés agricoles, la rentabilité du secteur agricole et la volonté d'assurer cette transition sont les facteurs en cause qui ont été mentionnés lors des groupes de discussion. Le choix des cultures et des élevages par les exploitants agricoles est l'aboutissement d'un parcours complexe. Ce choix est influencé par l'historique de la ferme, la rentabilité de la production, le sol et le climat, le parc de machinerie, pour en nommer quelques-uns. On ne change pas de cap rapidement.

Le dynamisme de l'entreprise agricole doit avoir à la base une saine gestion. L'accroissement de la valeur des terres gonfle la valeur des actifs. Le ratio du revenu brut sur l'actif montre que les exploitations de la MRC (18,2 %) se situent un peu en dessous du ratio de la région (19,2 %) et de celui de la province (25,6 %).

Cependant, l'émergence de nouveaux marchés (bio, santé, ethnique) et la volonté gouvernementale de fournir plus de produits du Québec aux HRI pourraient stimuler une diversification de production et une occupation plus grande de la zone agricole. Certaines entreprises introduisent de nouvelles productions et le sondage maison a identifié que de nouveaux projets sont en préparation. Les connaissances des opportunités d'affaires et le maillage entre des producteurs et des entrepreneurs seraient facilités par la présence d'un agent de développement agricole. Pour maintenir le dynamisme des entreprises agricoles, il faut favoriser l'adaptation au changement par la formation, la recherche et l'innovation. Le maillage entre les différentes institutions existantes comme le CLD, les Chambres de commerce, les institutions d'enseignement et d'autres pourraient aider à la relance du dynamisme agricole.

⁴ Perrier, Jean Philippe, Nouveau portrait de l'agriculture québécoise?, Journée de la gestion 2014, Traget Laval, Université Laval.

http://www.agrireseau.qc.ca/Economie-et-Gestion/documents/Nouveau_portrait_agriculture_quebecoise_Jean-Philippe_Perrier.pdf

ENJEU 4
OBJECTIFS

- Maximiser les bénéfices nets des entreprises agricoles
- Favoriser l'innovation agricole et agroalimentaire
- Diversifier les productions agricoles en tenant compte des marchés émergents
 - HRI (Hôtels, restaurants et institutions).
 - Biologique/Santé
 - Communautés ethniques, etc.
- Encourager la relève agricole (apparentée ou non)
- Introduire le concept voyage ou travail à la ferme
- Accroître la visibilité et la notoriété des exploitations agricoles

ENJEU 5

ASSURER LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN RESPECTANT LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

"Le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement." ⁵

Les producteurs ont consenti beaucoup d'efforts et de capitaux pour diminuer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. L'entreposage des fumiers, la charge en phosphore provenant des élevages, les doses d'engrais et de pesticides ou les périodes d'applications ne sont plus des causes majeures de pollution. Malgré tous ces efforts et ceux des villes, l'eau de surface n'est toujours pas de bonne qualité. Les cours d'eau secondaires et la rivière Mascouche sont contaminés entre autres de bactéries, de phosphore, d'azote, de matières en suspension et de pesticides.

La proportion de cultures annuelles est élevée, et il y a encore plusieurs champs qui sont labourés. Le travail réduit, les semis sans labour, les cultures intercalaires et les bandes riveraines efficaces sont les nouvelles pratiques à encourager pour diminuer encore plus l'apport des contaminants vers les cours d'eau.

La MRC est responsable de l'entretien des cours d'eau; elle a confié cette responsabilité à chaque ville. Peu d'agriculteurs sont familiers avec ces rouages administratifs qui étaient assumés par le MAPAQ il y a quelques années.

Cependant l'eau souterraine est de bonne qualité et la ville de Sainte-Anne-des-Plaines dépend exclusivement de cette source d'eau pour approvisionner sa population. L'eau souterraine abreuve aussi le bétail et irrigue les cultures. Les puits existants doivent faire l'objet d'une protection de tous les instants et il importe de localiser et fermer les puits orphelins pour prévenir toute contamination.

⁵ Gouvernement du Québec, Loi sur le développement durable, 19 avril 2006.
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF>

ENJEU 5 OBJECTIFS

- Réduire l'impact des pratiques agricoles sur les cours d'eau de la MRC, notamment :
 - la charge de phosphore
 - la charge bactérienne
 - la charge des matières en suspension
 - la teneur en pesticides
- Évaluer l'impact des activités industrielles et commerciales sur la qualité des sols.
- Assurer l'innocuité des sols agricoles.
- Répertorier, évaluer et si possible réhabiliter les sites dégradés dans la zone agricole (érosions, berges, anciens sites industriels, etc.).
- Assurer la protection de l'eau souterraine.
- Faciliter l'entretien des cours d'eau agricoles.

ENJEU 6

PROTEGER LES MILIEUX NATURELS

Les boisés et les friches, les corridors forestiers, les milieux humides et les cours d'eau intérieurs font l'objet d'une attention toute particulière dans le PMAD; ce sont les milieux naturels à protéger. L'objectif de la CMM en matière de boisés est de préserver 17 % du territoire métropolitain (aires protégées – terrestres et aquatiques, bois et corridors forestiers métropolitains et milieux humides) et de tendre vers le seuil minimal de 30% de couvert forestier à l'échelle métropolitaine.

" Les bois présentent une grande valeur pour la région métropolitaine, en raison de leur rareté et de leur potentiel écologique et récréatif. Ils permettent de préserver les sols contre l'érosion hydrique et éolienne; de régulariser les eaux et la nappe phréatique, de protéger l'équilibre écologique en regard du maintien des habitats favorisant une diversité biologique, faunique et floristique; de protéger les potentiels acéricoles, récréotouristiques et paysagers. " ⁶

Le déboisement aux fins de cultures est freiné par le Règlement sur les Exploitations Agricoles (REA) à Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines. L'assouplissement et surtout l'harmonisation des règles de déboisement du MDDEFP (REA) et des villes (orientées par le PMAD) pourraient faciliter l'atteinte des objectifs de cultures recherchés par les producteurs et les objectifs de conservation recherchés par les organismes gouvernementaux en permettant notamment le reboisement des sols moins propices à la culture et le reboisement des berges de certains cours d'eau et la plantation de brise-vents.

La cueillette commerciale de matière non ligneuse pourrait être un nouveau créneau de production. À eux seuls, les champignons forestiers pourraient avoir un apport économique annuel de 30 millions de dollars au Québec. Certains postes d'achat sont situés près de la MRC. L'activité commerciale en forêt est présente sur le territoire, mais ne fait pas l'objet d'un suivi par les villes. Le bois d'œuvre et le bois de chauffage sont les deux débouchés des produits forestiers du territoire.

ENJEU 6 OBJECTIFS

- Assurer la préservation des milieux humides
- Tendre vers un minimum de 30% de superficies boisées à l'échelle de la région métropolitaine (objectif CMM).
- Favoriser en zone agricole, le reboisement des sols moins favorables à la culture.
- Favoriser, en zone agricole, le reboisement près des berges.
- Favoriser une approche concertée pour régler le déboisement

⁶ Communauté métropolitaine de Montréal, Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), avril 2012 ISBN 978-2-923013-89-3 (PDF).

<http://projet.pmad.ca/orientations/environnement/maintenir-le-couvert-forestier-dans-les-bois-metropolitains/>

Plan d'action

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

| Actions (issues de l'enjeu 1) | Enjeux | Échéancier | Description | Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier | |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Faciliter l'exploitation agricole des propriétés (remise en culture). | A. Répertoire les cultures montantes qui sont avantagées par le climat et les sols. | 1 | 2 | Ce répertoire est destiné à informer les exploitants qui désirent diversifier leurs cultures de même qu'aux nouveaux exploitants qui sont en démarche d'établissement sur le territoire. | MAPAQ, SODET |
| | B. Répertoire les terres à remettre en culture et celles qui sont à vendre ou à louer (Banque de terres). | 1 | 1,2 | Ce répertoire est destiné à informer les exploitants qui désirent acquérir des terres agricoles pour les cultiver de même qu'aux nouveaux exploitants qui sont en démarche d'établissement sur le territoire. Une banque de terres pourrait être mise en place. | MRC, Villes, MAPAQ, SODET, UPA |
| | C. Soutenir la remise en culture de terres en friche. | 1 | 2 | Cette action implique une recherche de moyens incitatifs, règlementaires et/ou financiers pour encourager les propriétaires à défricher les terres en friches et à les remettre en cultures ou à les céder à des exploitants qui s'y activeront. | CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA |
| | D. Ajouter à la SODET et/ou à la MRC un mandat de développement de la production agricole et y nommer un agent de développement agricole. | 1,4 | 0 | Dans plusieurs MRC environnantes, ce poste a été créé suite à la participation de ces MRC à la Politique nationale de la ruralité (PNR). L'éligibilité de Sainte-Anne-des-Plaines à la PNR devrait permettre de mettre en place un tel poste au CLD pour soutenir l'activité agricole sur tout le territoire. Le mandat de l'agent de développement agricole porterait sur la promotion de l'agriculture, l'innovation agricole, la diversification des productions et celle de collaborer à favoriser une relève agricole. | CMM, MRC, SODET, Villes, MAMROT, MEIE |

| | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | E. Encourager les projets agroforestiers et forestiers. | 1 | 2 | 23,5 % des 5 745 ha boisés appartiennent à des exploitants agricoles enregistrés. Cette action pourrait prendre la forme d'un inventaire des produits potentiels, une recherche de maillage vers la formation des exploitants et les services disponibles. Un agent de développement agricole pourrait diffuser l'information ainsi colligée. | CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, MRNF, UPA, COOP Terra-Bois |
| | F. Inciter les propriétaires fonciers à cultiver ou à faire cultiver les superficies situées dans la zone agricole. | 1 | 1 | Cette action implique de communiquer aux propriétaires les objectifs du PDZA, les opportunités agricoles et les services qui sont disponibles. Un agent de développement agricole pourrait être mandaté pour faire cette tâche. En lien avec les actions 1-A, 1-B, 1-C et 12. | CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA |
| | G. Développer et actualiser les connaissances et les opportunités d'affaires et en faire la promotion notamment auprès de la relève agricole. | 1,4 | 2,3 | Cette action pourrait prendre la forme d'un mandat permanent de l'agent de développement agricole. En lien avec l'action 1-D et l'enjeu 4. | CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA |
| 2. Parfaire le portrait de la zone et des activités agricoles. | A. Actualiser les connaissances de toute l'activité forestière de la MRC | 1 | 1,2,3 | Répertorier le nombre de plans d'aménagement forestier requis pour l'obtention de la coupe de bois serait un premier levier d'information. Il serait opportun d'explorer la possibilité d'acquérir de l'information exclusive au territoire de la MRC, auprès du MRNF et des syndicats forestiers. | MRC, SODET, Villes, MRNF, CMM, MRC, UPA, COOP Terra-Bois, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, Agriculteurs |
| | B. Actualiser les informations touchant toutes les activités agricoles de la MRC. | 1 | 1,2,3 | Le MAPAQ a répertorié 543 ha de terres cultivées et non enregistrées. Celles-ci échappent donc à ses statistiques officielles. Développer une méthode permettant de colliger ces informations sur une base permanente. | MRC, Villes, MAPAQ, Agriculteurs |

| | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <p>3. Préserver la vocation agricole de la zone agricole.</p> | <p>A. N'autoriser dans la zone agricole que des projets et des activités qui sont compatibles avec la production agricole en révisant la grille de compatibilité des usages dans et au pourtour de la zone agricole lors de la révision du SAD.</p> | <p>1,2</p> | <p>1,2,3</p> | <p>La révision du schéma d'aménagement est de l'avis de tous, le moyen pour s'assurer que la zone agricole se développe harmonieusement.</p> | <p>CMM, MRC, MAPAQ, MAMROT, Villes, UPA</p> |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

| Actions (issues de l'enjeu 2) | Enjeux | Échéancier | Description | Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>4. Développer un plan de communication sur les activités agricoles pratiquées dans la MRC.</p> | <p>A. Produire un bulletin d'information sur l'état d'avancement des travaux et développer un plan de communication sur les activités agricoles pratiquées dans la MRC.</p> | <p>2</p> | <p>0,1,2,3</p> | <p>La communication avec les citoyens, les exploitants agricoles, les élus et les intervenants est un gage de succès. Une communication moderne, efficace et visible peut stimuler le développement en gardant à l'avant-scène et valoriser le secteur agricole.</p> | <p>CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA</p> |
| | <p>B. Évaluer les risques de la circulation de la machinerie agricole sur les routes de la MRC, sensibiliser les usagers de la route au danger et si possible modifier les règlements et la signalisation au besoin.</p> | <p>2</p> | <p>1,2,3</p> | <p>Plusieurs fermes sont situées près de routes ayant une circulation importante surtout aux heures de pointe. Il est recommandé de faire l'inventaire des endroits problématiques, d'informer les citoyens et les exploitants agricoles des dangers et des règles de sécurité, de faire respecter la réglementation et de faire respecter et modifier, au besoin, la réglementation et la signalisation .</p> | <p>CMM,MRC, MAMROT, MAPAQ, Villes, MTQ, SAAQ, UPA, Agriculteurs</p> |
| | <p>C. Faire connaître le rôle de l'agriculture aux citoyens et aux entrepreneurs de la MRC.</p> | <p>2</p> | <p>1,2,3</p> | <p>Peu de citoyens connaissent les bénéfices qui sont associés directement et indirectement à l'agriculture dans la MRC. Les entrepreneurs de la MRC, surtout ceux qui sont en transformation et en restauration, auraient avantage à mieux connaître les fermes et les produits. Un projet de communication conjoint élaboré et réalisé par les intervenants est recommandé. Ce plan doit aussi faire une place aux écoles et aux visites à la ferme.</p> | <p>CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, Commissions scolaires et institutions d'enseignement, Agriculteurs</p> |

| | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | D. Proposer et participer à des activités de valorisation de l'agriculture. | 2 | 1,2,3 | À titre d'exemple, les évènements comme "Portes Ouvertes" et Blainville en Fête avec un effort concerté peuvent devenir de puissants leviers pour valoriser l'agriculture de la MRC. | CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, Commissions scolaires et institutions d'enseignement, Agriculteurs |
| | E. Communiquer les succès des entreprises agricoles dans la MRC | 2 | 1,2,3 | C'est une forme de reconnaissance qui permet de valoriser le secteur agricole. | CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, FAQ et FAC |
| 5. Trouver les moyens de fermer ou limiter l'accès aux terres en culture le long des sentiers et des pistes cyclables, là où il y a des problèmes connus. | | 2 | 2 | En certains endroits le long de sentiers et des pistes cyclables, des citoyens empiètent sur les terres agricoles et causent des dommages aux cultures. Il faut identifier ces endroits, choisir le moyen afin de sensibiliser les citoyens au respect de la propriété agricole et éventuellement de limiter l'accès. | MRC, Villes, UPA, propriétaires, MTQ |
| 6. Conserver une zone tampon boisée lors de l'aménagement d'un nouveau quartier contigu à la zone agricole. | | 2 | 1,2,3 | Une bonne façon d'atténuer le bruit, les poussières et de délimiter l'espace est la conservation d'une zone boisée en zone blanche. L'aménagement d'un nouveau quartier près de la zone agricole devrait être conçu ainsi, surtout si le boisé y est déjà à maturité. | CMM, MRC, MAPAQ, Villes |

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

| Actions (issues de l'enjeu 3) | Enjeux | Échéancier | Description | Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7. Mettre sur pied un groupe de travail pour renforcer le maillage entre les entreprises agricoles, les transformateurs, les grossistes et les distributeurs. | 3 | 2 | Les producteurs ne sont pas tous familiers avec les exigences des acheteurs et les acheteurs ne connaissent pas tous les produits disponibles ni ceux qui pourraient être produits sur le territoire. Les rouages de la commercialisation sont complexes et la base du succès en affaires est largement tributaire de la connaissance des besoins des uns et des autres. Pour remédier à cette situation, il est suggéré de mettre sur pied des rencontres favorisant le dialogue, le partage d'informations et la formation des participants. | MRC, SODET, MAPAQ, UPA, TCAL, Association des marchés publics du Québec (AMPQ), Entreprises agroalimentaires, Agriculteurs. |
| 8. Soutenir des projets en agrotourisme (ex. route gourmande, circuits courts, transformation à la ferme, visites à la ferme). | 3 | 2 | Plusieurs entreprises agricoles commercialisent leurs produits à la ferme. Il n'y a pas de route gourmande ni de signalisation particulière faisant la promotion des produits du terroir. Comme premier projet, une stratégie publicitaire pourrait être mise en place par les exploitants agricoles, les commerçants, les restaurateurs. Le soutien de la SODET, des villes et de la MRC est essentiel. Un lien doit être fait avec Tourisme Basses-Laurentides (TBL). | MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, MTQ, TBL |
| 9. Assouplir et harmoniser la réglementation municipale pour faciliter la vente de produits agricoles à la ferme, dans les marchés publics et aux portes des marchés d'alimentation. | 3 | 2 | La réglementation des villes doit faciliter la commercialisation des produits agricoles de la MRC. Il est recommandé de revoir celle-ci et de l'adapter aux besoins des exploitants agricoles. | CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA |
| 10. Évaluer le potentiel d'implantation d'un ou de plusieurs marchés publics permanent (analyser les expériences passées). Faire une analyse de faisabilité. | 3 | 1,2 | La fermeture de plusieurs marchés publics commande que la création d'un nouveau marché public doive d'abord s'inspirer des succès et des échecs passés. L'analyse, qui est à réaliser, doit d'abord mesurer l'offre auprès des producteurs et ensuite le besoin auprès des citoyens. La localisation et la période d'ouverture sont aussi des facteurs à évaluer. Enfin, il pourrait être intéressant d'évaluer de nouvelles formules de marchés comme des marchés ponctuels (une journée semaine, etc.) | MRC, MAPAQ, SODET, Villes, UPA, Marché de Rosemère, (AMPQ), Agriculteurs |

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

| Actions (issues de l'enjeu 4) | Enjeux | Échéancier | Description | Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>11. Développer des relations avec les institutions agricoles (régionales, provinciales)</p> | 4 | 2 | <p>Les institutions visées sont les intervenants réguliers du secteur agricole (MAPAQ, FAQ, FAC, UPA), mais on doit aussi faire l'ajout des centres de recherches privés et publics, des institutions d'enseignement et des chambres de commerce. Cette action pourrait prendre la forme d'un mandat permanent de l'agent de développement de l'agriculture. Les institutions de promotion de l'entrepreneuriat, actives sur le territoire, de la MRC pourraient lancer un colloque sur les perspectives du dynamisme du secteur agricole et agroalimentaire</p> | <p>CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, FAQ, FAC, Chambres de commerce régionales et locales de la MRC, et les institutions d'enseignement.</p> |
| <p>12. Promouvoir la relève apparentée et non apparentée; soutenir les entreprises agricoles au niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarrage • Gestion • Expansion/diversification • Projet collectif • Transfert de ferme | 1,4 | 1,2 | <p>Le recrutement et l'accompagnement de la relève agricole fait par le MAPAQ doivent être continués avec la collaboration de l'agent de développement agricole. La promotion de la relève apparentée et non apparentée pourrait être facilitée par la réalisation de témoignages de succès auprès d'entreprises qui ont réalisé un transfert avec succès. Le maintien, le développement et la création des entreprises agricoles requièrent des services spécialisés en gestion. La préparation de plan d'affaires, l'analyse d'opportunité de production, les stratégies de commercialisations permettent d'accompagner les exploitants agricoles. Ces services sont disponibles, mais pourraient être enrichis par les connaissances combinées des spécialistes de la production, de la transformation et de la commercialisation. C'est un mandat taillé sur mesure pour un agent de développement agricole.</p> | <p>CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, UPA, FAQ, FAC, institutions d'enseignement, GCGA, FRAQ et SRALO.</p> |

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

| Actions (issues de l'enjeu 5) | Enjeux | Échéancier | Description | Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| 13. Confier au conciliateur-arbitre la tâche de veiller à communiquer les normes environnementales (bandes riveraines, date d'épandages de fumier, etc.). | 5 | 1 | Le conciliateur-arbitre aurait la tâche de veiller à communiquer les normes environnementales, d'informer et de sensibiliser les propriétaires et les locataires et non de sanctionner les entreprises. | MRC, Villes, CCAE |
| 14. Soutenir un projet d'ensemble pour la création d'un réseau de bandes riveraines. Soutenir des projets innovants pouvant à la fois maintenir des bandes riveraines efficaces et produire une récolte commerciale (noix, fruits, autres) | 5,6 | 1,2 | Plusieurs agriculteurs ont la perception de perdre du terrain en respectant les normes environnementales. Certaines suggestions émergeant des consultations sont intéressantes. Elles devront faire l'objet d'essais et de soutien financier auprès des producteurs qui accepteront ces projets novateurs. L'aide financière pourrait provenir des programmes du MAPAQ et des villes. | CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA, COBAMIL, CCAE, Agriculteurs |
| 15. Soutenir les projets des bassins versants en milieu agricole. Soutenir des projets de protection de l'environnement qui vont au-delà des normes minimales (bandes riveraines plus larges, cultures intercalaires, reboisement de zones sensibles) là où le besoin est identifié. | 5,6 | 2 | Compte tenu des niveaux de contamination de certains cours d'eau de la MRC, des mesures de protection des rives peuvent être requises. Combiné aux projets de bassins versants, les zones sensibles à l'érosion pourraient bénéficier, après un diagnostic et une recommandation, d'un soutien plus important que celui qui provient des programmes existants. L'aide financière pourrait provenir des programmes du MAPAQ et des villes. | CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA, COBAMIL, CCAE, Agriculteurs |
| 16. Soutenir et participer à l'évaluation de l'impact des activités industrielles et commerciales sur le secteur agricole. | 5 | 3 | Certaines activités industrielles ou commerciales faites à proximité des entreprises agricoles pourraient affecter l'innocuité des produits agricoles ou nuire à l'exploitation. À titre d'exemple la construction d'un deuxième oléoduc aura un impact sur le secteur agricole. La MRC et les villes doivent participer à l'analyse de situation similaire. | CMM, MRC, SODET, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA, Agriculteurs |

| | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <p>17. Identifier les sols potentiellement contaminés et favoriser leur réhabilitation ou leur reboisement.</p> | 5 | 3 | <p>Certains sols peuvent être impropres à la production agricole de par leur historique industriel ou commercial. L'identification des sites et l'analyse des contaminants potentiels permettraient soit de les réhabiliter pour la culture ou de les reboiser.</p> | <p>CMM, MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, CCAE</p> |
| <p>18. S'assurer de la mise en place des mesures d'urgence en cas de rupture appréhendée d'un oléoduc.</p> | 5 | 1 | <p>Un oléoduc est déjà présent sur le territoire et un deuxième est en voie de réalisation. Les agriculteurs et les citoyens souhaitent qu'un plan de mesures d'urgence soit réalisé pour parer à une de rupture appréhendée d'un oléoduc.</p> | <p>CMM, MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA, COBAMIL</p> |
| <p>19. Localiser les puits orphelins et soutenir leur fermeture</p> | 5 | 1,2,3 | <p>Les puits orphelins sont une porte d'entrée directe sur la nappe d'eau souterraine. Ces puits devraient être localisés et colmatés pour prévenir toute forme de contamination.</p> | <p>MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, Agriculteurs, propriétaires fonciers, COBAMIL</p> |

Échéancier 0= Très court terme 1= court terme (1-2 ans) 2=moyen terme (3-4 ans) 3= long terme (5 ans et plus)

| Actions (issues de l'enjeu 6) | Enjeux | Échéancier | Description | Organismes et acteurs à solliciter ou à identifier |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <p>20. Favoriser le reboisement des berges.</p> | 5,6 | 2 | <p>Le reboisement d'un côté de la rive d'un cours d'eau en zone agricole est hautement souhaitable. On doit généralement conserver un côté libre pour l'entretien du cours d'eau. Non seulement cette action permet de mieux protéger les berges des cours d'eau, mais permet de contribuer à l'atteinte de la cible de la CMM qui est d'atteindre 30% de couvert forestier. Il y a un lien avec l'enjeu 5, actions 16 et 17.</p> | <p>CMM, MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, MRNF, UPA, COBAMIL, CCAE, Agriculteurs</p> |
| <p>21. Réviser les règles de déboisement de façon à permettre la remise en culture des bons sols tout en maintenant un couvert forestier suffisant.</p> | 5,6 | 1 | <p>Le déboisement aux fins de cultures est freiné par le Règlement sur les Exploitations agricoles (REA) à Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines. Assouplir et harmoniser les règles de déboisement de la CMM, du MDDEFP (REA) et des villes afin de faciliter l'atteinte des objectifs de cultures recherchés par les producteurs et les objectifs de conservation recherchés par les organismes gouvernementaux en permettant notamment le reboisement des sols moins propices à la culture et le reboisement des berges de certains cours d'eau.</p> | <p>CMM, MRC, Villes, MAPAQ, MDDEFP, UPA</p> |

MISE EN ŒUVRE ET COMITE DE SUIVI

Afin de réaliser les actions choisies lors du PDZA, il est nécessaire de confier le mandat à un organisme qui peut en diriger la mise en œuvre. La MRC semble toute désignée pour accomplir cette mission par un comité de suivi. La mise en œuvre du plan, accompagné d'un budget prévisionnel et enrichi des offres de participation des partenaires, devrait être présentée aux élus de la MRC pour évaluation et approbation.

La formation d'un comité de suivi spécifique à la mise en œuvre du PDZA devrait être privilégiée. Ce comité serait sous la supervision de la MRC. En plus de coordonner la réalisation des actions, ce comité de suivi aurait pour tâche d'élaborer un rigoureux plan de communication pour s'assurer que toutes les parties interpellées soient bien informées et se sentent comme partie prenante de ces actions (citoyens, agriculteurs, commerçants et transformateurs, UPA, Villes, MRC, SODET, CMM, MAPAQ et MAMROT).

La clef de voute de la réalisation du PDZA réside idéalement dans la désignation d'une ressource dédiée au développement de l'agriculture. On devra d'abord choisir de quel organisme relève cette personne. Le CLD/SODET semble un choix logique et permettrait de faire plus de liens avec les autres secteurs économiques de la MRC. Cette personne pourrait tout autant relever de la MRC.

Voilà les tout premiers choix qui s'offrent aux élus.